Image not found or type unknown

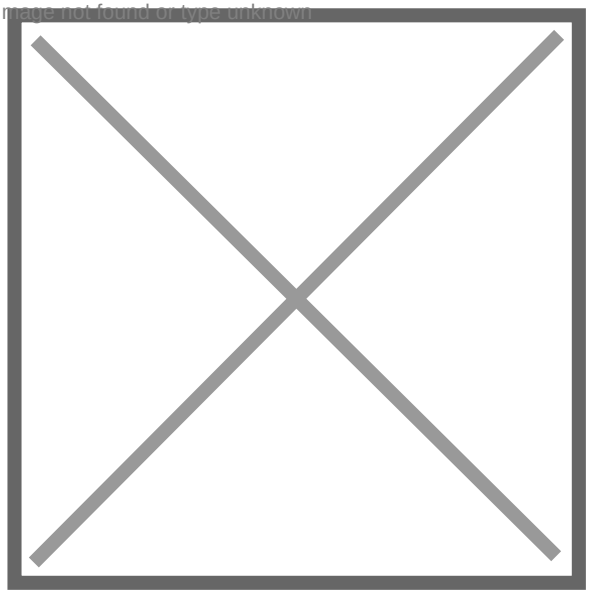

Impôt sur le revenu 0 € et naturalisation

Par **Cosme**, le **28/04/2021** à **02:40**

Bonjour,

J'ai une interrogation sur la naturalisation par décret. Je me permets de venir vous demander ce que prévoit la loi ou ce que je dois faire. •J'ai des revenus de référence de 23.000 € et j'ai déclaré pour pension alimentaire l'aide à la mère adoptive qui réside en Afrique (soins de santé 2.185 €). En conséquence, mon impôt sur les revenus est de 0 € (zéro euro). Mieux, j'aurai un remboursement de 88 € prélevés à la source.

Ma question est de savoir quelle conséquence cela peut'il avoir sur ma demande de naturalisation vu que je ne paierai d'aucun impôt sur le revenu. Ou dois-je ne pas déclarer cette aide pour soins de santé vu qu'elle habite en Afrique ?

Je réside légalement en France depuis 6 ans et en CDI depuis 18 mois.

Je vous sais gré de votre réponse.

Par **amajuris**, le **28/04/2021** à **09:17**

bonjour,

le fait que ne payez pas d'impôts sur le revenu n'est pas un obstacle à votre naturalisation, ce qui importe c'est notamment l'insertion professionnelle et des revenus stables et suffisants.

salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés